

ATLANTIQUE SUD VENDEE IMMOBILIER - MILLET IMMOBILIER
13 BOULEVARD ARAGO - 85100 LES SABLES D'OLONNE
RCS 393 105 663 LA ROCHE SUR YONSARL

I - BAREME COMMISSIONS VENTES (TVA incluse)

Jusqu'à 21 000€ : 3 000€

De 21 000€ à 150 000€ : 14.29 % à 5.93 %

De 150 000€ à 300 000€ : 5.93 % à 5%

A partir de 300 000€ : 5.00 %

II - BAREME COMMISSIONS VENTES « S.I.A. VENDÉE »

Pour les annonces du S.I.A. VENDEE, c'est le barème du titulaire du mandat qui s'applique.

III - LOCATIONS SAISONNIERES

Honoraires de gestion : 11,96 % H.T.

Honoraires de location : 30 % H.T.

Frais dossier : 70,00 € T.T.C.

IV - LOCATIONS - HABITATIONS

Honoraires location

Honoraires location à l'année vide ou meublée à titre principale :

La charge du bailleur :

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 8€/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 3€/m²

La charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction de bail (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 8€/m²

Honoraires de réalisation d'état des lieux (soumis au décret n°2014-890 du 1^{er} aout 2014) Département de Vendée en Zone C soit 3€/m²

V - AUTRES LOCATIONS

Honoraires Location secondaire : 14 % H.T. du loyer annuel (50% propriétaire et 50 % locataire)

Honoraires locaux professionnels : 10 % H.T. du loyer annuel (100% locataire)

Honoraires locaux commerciaux : 10 % H.T. du loyer annuel (100% locataire)